

OTIF



Communiqué de presse
31.12.2010

Les quatre saisons au Gryphenhübeliweg

Le monde appartient à ceux qui se lèvent tôt

L'année écoulée était pour l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires une année pleine de dynamisme. Un signe de bon augure, alors, pour les nombreux défis et processus de consultation qui se dessinent pour 2011.

Des « changements structurels », mots clés qui s'appliquent tant aux travaux du bâtiment qu'à l'augmentation de l'effectif. De nouveaux postes ont été créés au sein des sections du personnel, de la traduction et de la communication. Ces mesures, ainsi que les nouvelles infrastructures devenues nécessaires, ont considérablement revalorisé le travail fourni dans les trois sections en question. Après ce bon démarrage, d'autres restructurations sont envisagées pour 2011.

La première convocation de la Commission de facilitation ferroviaire (CFF), ayant adopté son programme de travail en novembre 2010, peut être considérée comme conséquence directe de cette augmentation de l'effectif. D'ici fin 2012 la CFF élaborera des pistes d'action concrètes à présenter à l'Assemblée générale.

Dans ce même temps, l'Organisation a connu un deuxième élargissement : avec la Fédération de Russie et le Monténégro elle a accueilli deux nouveaux membres à part entière ainsi que le Royaume hachémite de Jordanie qui s'est joint à l'Organisation en tant que membre associé. L'OTIF compte désormais 46 Etats membres.

Pour permettre aux Etats membres de l'OTIF qui sont également membres de l'UE une application sans réserve de la COTIF (version de 2006), les employés de l'OTIF ont œuvré de manière inlassable et concentrée à la compatibilité de l'acquis communautaire avec la COTIF. Les résultats de ses travaux sont entrés en vigueur le 1^{er} décembre 2010.

« Le fait d'avoir pu surmonter les obstacles incompréhensibles, ayant entravé la coopération bien rodée entre l'OTIF et l'ERA avant les fêtes de fin d'année nous rend particulièrement heureux et optimistes pour l'avenir du trafic ferroviaire », explique le Secrétaire général de l'OTIF, M. Stefan Schimming, à Berne.

L'OTIF en bref

L'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF) comprend actuellement 46 États membres (Europe, Proche/Moyen-Orient et Afrique du Nord). Le droit uniforme créé par l'OTIF s'applique actuellement aux transports ferroviaires internationaux réalisés sur une infrastructure ferroviaire de 250'000 km et aux transports complémentaires effectués, en trafic marchandises et voyageurs, sur plusieurs milliers de kilomètres, par voie maritime, voies de navigation intérieure et (en trafic intérieur) par la route. Le siège de l'Organisation est à Berne en Suisse.

Pour des informations complémentaires : cf. www.otif.org – [Informations générales](#)

Service de presse : Katja Bürkholz

Tél. : (+ 41) 31 359 10 30

Courriel : katja.buerkholz@otif.org

www.otif.org - [NEWS](#)